

MANDAT

BUT/OBJET

Assurer la surveillance et la continuité d'un système d'examen et de mise à jour des statuts, des règlements relatifs aux statuts, des lignes directrices et des politiques de l'Union des employées de la Défense nationale (UEDN), et faire rapport aux membres par l'intermédiaire du Conseil exécutif national (CEN).

Assurer l'examen dans les meilleurs délais des règlements, politiques et résolutions en instance à la suite du congrès triennal.

COMPOSITION DU COMITÉ PERMANENT DES STATUTS

Le comité est choisi et nommé par le président national. Le comité est mis sur pied sans délai à la suite du congrès triennal, avant l'ajournement du Conseil exécutif national, et est ratifié pendant la première réunion du Conseil exécutif national. Le comité se composera d'au moins trois membres du Conseil exécutif national. Le président national et le CEN pourront augmenter les effectifs du comité s'ils le jugent nécessaire. Le président national sera un membre d'office du comité.

Que le mandat du Comité permanent des statuts soit adopté par le Conseil exécutif national.

PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT DES STATUTS

Le président du comité sera élu parmi les membres du comité.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ PERMANENT DES STATUTS

Les rôles et responsabilités du comité sont les suivants :

- o Se réunir au besoin et à d'autres occasions à la demande du président, du CEN ou du président national;
- o Examiner le mandat du Comité permanent des statuts;
- o Examiner les statuts, les règlements relatifs aux statuts, les lignes directrices, les politiques de l'UEDN et les résolutions en instance comme l'exige le congrès triennal de l'UEDN;
- o Examiner la page Web du Comité permanent des statuts dans le site Web de l'UEDN;
- o Recommander au CEN toute modification nécessaire à une politique concernant les statuts, les règlements relatifs aux statuts et les lignes directrices de l'UEDN;
- o Le comité doit remettre un rapport écrit de ses activités aux réunions du CEN et au congrès triennal de l'UEDN; Le président doit préparer le rapport écrit, qui sera examiné par les membres du comité avant sa soumission;
- o Fournir un rapport à jour sur les statuts, les règlements, les lignes directrices et les résolutions en instance, devant être inclus dans les documents du Congrès triennal de l'UEDN distribués à tous les participants qui reçoivent normalement les documents du Congrès triennal de l'UEDN;
- o Que le comité veille à la conformité aux statuts et règlements de l'AFPC;
- o Un membre du personnel doit être affecté au service du Comité permanent des statuts, au choix du président national.